

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, DIRECTEUR
GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ :

**AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

AVIS PUBLIC concernant une demande de dérogation mineure, le demandeur, M. Danny Bergeron a déposé une demande pour la propriété située au 6768 Marie-Victorin, lot 6 576 637 dérogeant au règlement de zonage 389-2007, article 7.1, cette demande vise à permettre la subdivision d'un lot sur lesquels se retrouverons une résidence et ses accessoires et un autre terrain sur lequel se trouvera un garage seulement, ce qui n'est pas conforme.

La population est avisée qu'à la séance ordinaire du conseil municipal de Sainte-Croix qui se tiendra mardi le 18 novembre 2025, à 19h00 à l'Hôtel de Ville, au 6310 rue Principale, Sainte-Croix, le conseil statuera sur la demande suivante :

- Subdivision d'un lot sur lequel un garage résidentiel sera présent sans bâtiment principal.

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à cette demande

DONNÉ À SAINTE-CROIX, comté de Lotbinière ce troisième jour du mois de novembre en l'an deux mille vingt-cinq.



Francis Matte
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussigné, **FRANCIS MATTE**, résidant à Québec, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil, et publication sur le site internet au www.saintecroix.ca, le troisième jour de novembre 2025.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce troisième jour du mois de novembre en l'an deux mille vingt-cinq.



Francis Matte
Directeur général et greffier-trésorier